

# Congrès Départemental des Maires de Haute-Savoie

Samedi 19 novembre 2016

INTERVENTION DE CHRISTIAN MONTEIL  
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

-----

Débattre de la mise en œuvre de la Loi NOTRe en présence du Président de la Haute Assemblée est un exercice intellectuel particulièrement stimulant, même si l'ambition de ce débat est forcément relative : à quoi sert-il de commenter la loi à partir du moment où son calendrier est tombé et à partir du moment où les conditions de sa mise en œuvre sont, pour l'essentiel, connues ?

Vous le savez peut-être, Monsieur le Président du Sénat, aucun des parlementaires de ce Département n'a voté cette loi, pas plus qu'il n'a voté d'ailleurs les dernières lois de Finances qui en réalité, plus que la Loi NOTRe, constituent le goulot d'étranglement cynique mis en place par le Gouvernement.

Je ne puis pas parlementaire, mais à la tête du Département, je suis probablement le premier concerné par la mise en œuvre de ces dispositifs, et les conséquences de ce hold-up fiscal, je n'ai pas d'autres solutions que de le prendre en compte dans la qualité de la relation que j'entretiens avec les communes, dont je suis le premier partenaire. Le Conseil départemental de la Haute-Savoie est le premier département investisseur en France, de l'ordre de 20% au-dessus de la moyenne nationale, et cette réalité que je me plais à rappeler depuis plusieurs années, je ne suis pas sûr, figurez-vous, qu'elle demeurera à partir de 2018. C'est une discussion que j'ai déjà engagée avec les présidents de nos grandes structures syndicales et associatives.

C'est la discussion devant vous au regard du partenariat tissé entre le Conseil départemental et les collectivités locales. Partenariat chiffré à plus de 50 M€ en 2016 et renouvelé en 2017.

Demain, c'est certain, viendra le temps du resserrement de nos capacités à agir, et ce sont les usagers qui en pâtiront.

J'évoquais à l'instant le terme de hold-up fiscal, comme je l'avais évoqué l'an dernier devant cette même assemblée, avant d'être repris de volée par le Préfet qui m'avait rétorqué que si un hold-up s'était produit, alors les braqueurs siégeaient au Parlement. Il n'est plus là pour me répondre aujourd'hui mais vous voudrez bien, Monsieur le Sous-Préfet, lui indiquer que j'accepte de retirer le terme hold-up : oui, mes chers Collègues, les collectivités locales sont victimes d'un racket en règle depuis trois ans, et cela est insupportable.

Année électorale majeure oblige, les promesses pleuvent à profusion, tout devient possible à Bercy, le bricolage budgétaire est en marche, mais la loi de Finances pour 2017, quelle surprise, crée pour sa part des charges nouvelles pour la collectivité départementale : après les réfections successives de 18 M€ par an de dotations de l'Etat, un nouvelle s'amorce en 2017 pour un montant cette fois de 21 M€, après subtile intégration dans les variables d'ajustement de la Dotation de Compensation, de l'abandon de la Taxe Professionnelle, des compensations d'exonération de la fiscalité directe et du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

Des termes abscons pour une réalité simple : le régime pain sec/eau se renforce, nous sommes au bord de la sous-nutrition !

Jadis pierre angulaire de notre organisation territoriale, le Département est soumis à une stratégie assumée d'étranglement financier : peu à peu, il est réduit à un guichet d'assistance, privé des moyens afférents.

.../...

Le Département est sur le billot, mais je ne me résous pas à le voir ainsi amputé, non pour le prestige de cette institution d'ailleurs, mais plutôt parce qu'au fond sa mission d'assembleur aux côtés des communes va être remise en cause, d'assembleur et de garant financier... sur qui, à l'avenir, les communes s'appuieront-elles pour financer leurs projets ?

L'Etat n'a plus de moyens, la Région peine à financer la compétence économique qui lui a été octroyée sans les ressources correspondantes...

Je crois que le Département est la seule collectivité de proximité qui dispose à la fois d'une capacité à agir et à investir : d'ailleurs, quels sont les grands projets en cours de développement en Haute-Savoie ? Le Contournement d'Annecy ?... il est porté et financé principalement par le Département, avec son partenaire de l'Agglomération. Le Désenclavement du Chablais ? Il est financièrement garanti par le Département qui a réussi à réinscrire ce projet dans le calendrier gouvernemental, tout en finançant d'ores et déjà l'ensemble des procédures administratives en principe à la charge de l'Etat !

Les projets du Contrat de Plan Etat Région ? Ils sont financés par un troisième larron à titre principal, un troisième larron qui n'apparaît même pas dans l'intitulé de la procédure : c'est le Département ! Le Département qui, par la mobilisation de ses ressources, a permis d'inscrire le développement universitaire de la Haute-Savoie, la création d'un outil économique essentiel que sera la Technopole, le Technocentre, la réalisation d'une liaison touristique d'hiver fondamentale que sera Funiflaine et l'amélioration d'un réseau ferroviaire désuet qu'il faut quasiment reconstruire en Haute-Savoie.

Mais je m'égare, le thème qui nous rassemble traite de la mise en œuvre de la loi NOTRe, or je n'ai évoqué jusque-là que sa jambe de bois qu'est la Loi de Finances...

Désormais, et de manière particulièrement brutale, le Département ne sera plus autorisé à piloter les transports publics par cars ou à accompagner le développement économique des territoires : c'est la mise en œuvre concrète de la loi NOTRe votée par la majorité parlementaire.

Mon sentiment est clair : la loi NOTRe nuit gravement à la santé de nos territoires.

Le représentant de l'Etat dans le Département déclarait il y a quelques semaines dans la presse hebdomadaire locale que le Conseil départemental est un acteur économique au niveau d'intervention élevé, mais que si désormais la compétence économique est transférée au Conseil régional, l'argent, je cite « *n'a pas disparu, qu'il suffit donc de recréer les circuits* ».

Voilà une façon d'introduire l'une des dispositions les plus anxiogènes, les plus critiquables, de la Loi NOTRe : la suppression de la clause de compétence générale, quelle absurdité, pour les Régions et les Départements et, en conséquence, l'exercice exclusif de la compétence économique par la Région.

Merci au passage à Monsieur le Préfet de considérer que l'argent du Département n'a pas pour autant disparu. Il a bel et bien disparu pour au moins 21 M€ et cependant comment pourrai-je abandonner au 1<sup>er</sup> janvier mes partenaires économiques à qui, chaque année, nous démontrons notre confiance en leur confiant plus de 6 M€ ?

6 M€, j'ajoute, utilement investis, car ce n'est pas un miracle si ce Département est si attractif, si sa population gagne chaque année 10.000 habitants, si son taux de chômage est constamment plus bas que les moyennes régionales et nationales, si le PIB de ses habitants est parmi les plus élevés de France.

Depuis de nombreuses années, le Département mène une politique volontariste en matière d'économie afin de soutenir les emplois, le tissu industriel, la cohésion sociale du territoire. A partir d'une stratégie d'intervention publique auprès de filières ciblées, de nombreuses actions collectives ont bonifié notre innovation, nos exportations, notre intelligence économique, au final notre croissance et les emplois de nos entreprises.

Alors, bien-sûr, nous sommes républicains, nous mettrons en œuvre cette loi.

Nous avons la chance d'avoir construit une profonde relation de confiance avec l'Exécutif Régional, et nous utiliserons cette relation pour, ensemble, nous saisir des subtilités de cette loi et trouver les voies et moyens permettant de ne pas abandonner nos partenaires économiques.

Mais, attention : cette relation de confiance est exigeante et les négociations que je conduis avec Laurent WAUQUIEZ se font et se feront sur une base claire : la défense des intérêts des Haut-Savoyards !

Nous examinons actuellement nos capacités communes à intervenir dans les champs de l'attractivité des territoires, j'ai bon espoir que les équilibres soient ainsi préservés.

Du point de vue de la relation Région/Département, le Loi NOTRe consacre également le transfert de la compétence transport à la Région : la plupart des Départements de notre Région ont fait le choix de la subdélégation de compétence, en clair le maintien de la compétence actuelle pour les transports interurbains et scolaires, sous l'autorité de la Région. Je leur souhaite bon courage. Je partage avec Hervé GAYMARD l'idée que nous n'avons pas vocation à exercer nos compétences pour le compte d'autrui, et qu'on ne fait bien que ce qu'on fait souverainement.

La Savoie et la Haute-Savoie transféreront donc au 1<sup>er</sup> septembre cette compétence et les moyens financiers et humains correspondants, en stricte conformité aux dispositions législatives.

Enfin, je voudrais aborder un dernier aspect de la Loi NOTRe, la disposition qui consacre le Département comme chef de file des solidarités humaines et territoriales : vous le savez-bien, les dépenses sociales des Départements explosent inexorablement....

De nombreux échanges ont été consacrés à cette réalité lors du récent congrès de l'ADF, vous étiez présent Monsieur le Président du Sénat, car près de 40 Départements ne parviennent pas, aujourd'hui, à honorer les dépenses sociales obligatoires dans leur budget.

A commencer par le mastodonte que constitue le RSA mais qui, heureusement ici en Haute-Savoie, constitue une dépense maîtrisée puisque le rapport du nombre d'attributaires par habitant est le plus faible de France.

Néanmoins, 300 M€ sont chaque année dédiés à notre intervention en faveur d'une plus grande cohésion sociale, pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées, pour le logement aidé ou la protection de l'enfance.

Ça n'est pas facile à expliquer, en particulier à celles et ceux qui, bien qu'engagés dans la vie active, se trouvent en limite de seuil de pauvreté. Je crois pourtant que ce chef-de-filât en matière de solidarité honore le Département et que, probablement d'ailleurs, 2016 aura été pour nous, collectivités, l'année de l'accompagnement des plus démunis, avec la difficile prise en charge des mineurs non accompagnés dont le nombre a brutalement explosé après le démantèlement des jungles ; l'Etat, sur ce sujet doit tenir son rôle, car nous avons, pour notre part, largement dépassé les quotas fixés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, tenir son rôle de financeur notamment car, évidemment, ces mineurs doivent être accueillis et aidés.

Je dirai que cette Loi NOTRe, aussi imparfaite soit-elle, ne sera probablement pas remise en cause de manière fondamentale dans le cadre de l'alternance qui s'annonce, et d'ailleurs notre situation, aux uns et aux autres, le permettrait-elle ?

Enfin, en ma qualité de Président du SDIS, l'an dernier, j'avais demandé à Gilles PILLOUX de faire un appel pour conventionner un maximum de personnels communaux ou intercommunaux avec le SDIS pour remplir les rangs des volontaires.

Appel reçu pour bon nombre d'entre vous, mais vous pouvez et devez faire un peu plus et un peu mieux.

Le SDIS, c'est le Département 45 M€

Le SDIS, c'est les communes 25 M€

J'ai décidé de stabiliser vos contributions au budget pour 2017, comme je l'avais fait pour 2016. Mais la réglementation ne nous aide pas vraiment à contrôler ces budgets ; ainsi, en examinant le partenariat opérationnel, je m'aperçois que le quotidien des pompiers est profondément bouleversé par les récentes

évolutions réglementaires ; savez-vous qu'aujourd'hui, le départ d'une équipe de secours engage désormais une équipe de 3 sapeurs-pompiers dont, impérativement, un adjudant. A quand un départ à 5 avec un commandant ?

Ce décret de 2013 interroge profondément la pérennité des capacités opérationnelles des SDIS, tout en freinant le volontariat. Il doit être modifié. Le risque de ne plus distribuer les secours d'incendie en zone rurale de manière rapide et efficace est réel et doit nous alerter. On ne peut pas accepter le risque d'attendre, plus de 30 minutes dans certains cas, l'arrivée d'un camion de secours pour débiter des opérations de sauvetage et d'extinction d'un incendie dans une habitation, cela est notre responsabilité d'élus, et je saisis dès demain nos parlementaires pour éclaircir ce sujet.

En matière de services de secours, comme pour ce qui concerne nos collectivités, je crois en effet qu'il faut une pause dans les réformes, il faut foutre la paix aux élus locaux qui doivent avoir un peu de visibilité pour construire leurs budgets, et programmer leurs investissements.

Il faut faire place à la simplification des procédures,  
Il faut faire place à la parole des maires,  
Il faut faire place à ces milliers d'élus, à leurs millions d'initiatives,

Oui, les collectivités et leurs élus ont la capacité à émarger au titre de force vive.

Vous l'avez compris ce message vaut pour aujourd'hui mais aussi, et surtout, pour demain.

Conservez votre rythme, c'est le meilleur.

Conservez votre volonté, elle est bonne.

Et conservez votre optimisme et votre plaisir, car c'est ça la Haute-Savoie.